



# L'initiative ciblée de la conformité tarifaire

**Direction générale des services de transport en commun**

**Paul Treboutat, chef de la sécurité**

**Tracey McRae, cheffe de l'Unité des agents spéciaux**

**Le 8 février 2024**



# Le *Règlement sur le transport en commun* (n° 2007-268)

Menu ▾



Connexion ▾

EN

+ Règlements Consolidé sur le Transport en Commun No 2007 – 268

+ Section 1 - Définitions

+ Section 2 - Interprétation

+ Section 3 - Autorisation exclusive pour le transport de passagers

- Section 4 - Tarifs et Correspondances



## RÉGLEMENTATION DES TARIFS ET DES CORRESPONDANCES PP

8. (1) Nul ne doit monter ou voyager dans un véhicule de transport en commun de la Ville ou l'utiliser autrement, sauf dans les cas suivants :

(a) cette personne a payé le tarif exact fixé par la Ville;

(b) le transport est autorisé par une correspondance PP valide, un laissez-passer, un billet de transport en commun ou par tout autre moyen de paiement des tarifs approuvés par la Ville;

(c) elle est membre du Service de police d'Ottawa et en porte l'uniforme;

# L'application des tarifs normaux

- Nous avons pris des mesures pour faire appliquer les tarifs en faisant appel à quatre agents d'application des tarifs de transport en commun (AATTC).
- L'application des tarifs normaux pendant 39 jours durant l'automne a donné les résultats suivants :

## Indicateurs clés (du 11 octobre au 12 décembre 2023)

Nombre de jours d'application des tarifs	39	
Nombre moyen de contraventions par jour	7	
Nombre total de contraventions délivrées	287	75 dans les autobus et 212 dans les trains

Quiconque ne produit pas la preuve de paiement du tarif contrevient au *Règlement n° 2007-268* et est passible d'une amende :

**de 205 \$, auxquels s'ajoute un supplément de 55 \$, soit un total de 260 \$.**



# Les détails sur l'application des tarifs

- Les recettes apportées par les amendes acquittées sont recueillies dans un compte de Recettes générées, dont une partie est réaffectée au budget des services de transport en commun.
- Les agents d'application des tarifs de transport en commun (AATTC) suivent une formation donnée par des agents de sécurité spéciaux d'OC Transpo.
  - Cette formation prévoit entre autres une approche honnête, objective et respectueuse dans l'application du Règlement.
  - Les AATTC sont considérés comme des agents d'application des règlements municipaux pour les besoins de l'application des tarifs du *Règlement sur le transport en commun* et sont appelés à préserver l'intégrité du système de paiement des tarifs.



# Le projet de l'initiative ciblée de la conformité tarifaire

Dans les cas où les ressources le permettent, nous menons une initiative hebdomadaire qui :

- est consacrée aux carrefours d'autobus et de train;
- prévoit des lieux géographiques variés dans l'ensemble du réseau de transport en commun;
- permet d'intervenir dans les autres infractions en vertu des lois provinciales et fédérales;
- fait appel à deux AATTC et à deux agents spéciaux (AS) :
  - Les AATTC ont l'obligation de vérifier les tarifs en vertu des tâches définies dans la convention collective de la section locale 279 du Syndicat uni du transport (SUT);
  - Les agents spéciaux peuvent donner des contraventions si des fraudes sont signalées en vertu des tâches définies dans la convention collective de la section locale 5500 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Quels sont les objectifs que nous tâchons de réaliser grâce à cette initiative?

- Connaître l'impact du jumelage des AATTC et des AS.
- Réunir l'information sur les lieux, les types et la fréquence des infractions.
- Éclairer un indicateur référentiel de l'activité et de l'approche dans l'application des tarifs.

# Les résultats de l'initiative de conformité à ce jour

En date du 26 janvier 2024, nous avons produit les résultats exposés dans le tableau ci-contre en faisant appel à des équipes constituées d'AATTC et d'agents spéciaux.

\* Seuls les AS peuvent délivrer des contraventions se rapportant aux infractions commises en vertu des lois provinciales.

Cinq jours de vérification de la conformité (le 8 décembre 2023; les 5, 11, 19 et 24 janvier 2024)		Total
<b>Agents d'application des tarifs de transport en commun</b>		
Contraventions en vertu de la section 4 (Tarifs et Correspondances) du <i>Règlement n° 2007-268</i>		114
<b>Agents spéciaux</b>		
Infractions en vertu des lois provinciales et fédérales		
Vidage de contenants d'alcool par les agents		22
Accès sans autorisation en vertu de la <i>Loi sur l'entrée sans autorisation (LESA)</i>		16
<i>Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools (LPARA)</i>		15
<i>Règlement sur le transport en commun (n° 2007-268) (Règlement sur la conduite)</i>		6
Arrestations		3
Mandats		2
<i>Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues (LSR)</i>		0
Accusations criminelles		0
<b>Total</b>		<b>64</b>

# Pourquoi l'application des tarifs est-elle une bonne idée pour les transports en commun?

## *Améliorer la sécurité des chauffeurs*

- Dans bien des cas, les blessures et les incidents faisant intervenir des chauffeurs d'autobus s'expliquent par les efforts d'application des tarifs.
- L'Association canadienne du transport urbain (ACTU) en fait état dans son [exposé analytique 45 f.pdf \(cutaactu.ca\)](#).

## *Préserver l'intégrité du système*

- On améliore la sécurité et la sûreté du public grâce aux activités d'application des règlements priorisant la conformité tarifaire.
- OC Transpo examine les pratiques exemplaires internationales pour mesurer l'évasion tarifaire dans les réseaux de transport en commun.
- Les campagnes ciblées de contrôle des titres de transport dans des lieux choisis au hasard améliorent la crédibilité du système de tarification.

## *Attirer de nouveau les clients*

- L'application des tarifs permet de s'assurer que les clients ne sont pas frustrés quand ils constatent que d'autres clients ne paient pas le tarif.
- L'application des tarifs améliore les perspectives d'augmentation des recettes.
- L'application des tarifs allège les pressions qui pèsent sur les horaires parce qu'il y a moins d'interruption dans le service.

# Les résultats attendus : L'initiative ciblée de conformité tarifaire



Amélioration de la  
sécurité publique  
des usagers et des  
employés des  
transports en  
commun



Amélioration des  
perspectives  
d'augmentation  
des recettes



Réduction des  
interruptions du  
réseau



Amélioration de la  
fiabilité et de la  
productivité  
d'OC Transpo



Diminution du  
temps perdu à  
cause des  
blessures





Alliés pour la sécurité.

## Parlons sécurité !

Découvrez nos initiatives au [octranspo.com](https://www.octranspo.com)



Téléphone  
d'urgence



Unité des agents  
spéciaux  
613-741-2478



Formation  
des employés



Programme  
Transecure



Zones de passage  
désignées



Système de  
signalment  
en ligne anonyme